

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

167-168 | 2003

Passages à l'âge d'homme

Marcello Lupi, *L'Ordine delle generazioni. Classi di età e costumi matrimoniali nell'antica Sparta*

Bari, Edipuglia, 2000, 228 p., bibl., index (« Pragmateiai » 4)

François de Polignac



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/19582>

DOI : 10.4000/lhomme.19582

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

Pagination : 342-344

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

François de Polignac, « Marcello Lupi, *L'Ordine delle generazioni. Classi di età e costumi matrimoniali nell'antica Sparta* », *L'Homme* [En ligne], 167-168 | 2003, mis en ligne le 11 septembre 2008, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/19582> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lhomme.19582>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© École des hautes études en sciences sociales

Marcello Lupi, *L'Ordine delle generazioni. Classi di età e costumi matrimoniali nell'antica Sparta*

Bari, Edipuglia, 2000, 228 p., bibl., index (« Pragmateiai » 4)

François de Polignac

- 1 DANS L'ORDRE du comparatisme anthropologique bien compris, la Grèce ancienne et les sociétés africaines entretiennent de longue date une connivence fructueuse. Un thème, en particulier, l'illustre depuis l'œuvre pionnière d'Henri Jeanmaire (*Couroi et Courètes*)¹ : celui des classes d'âge et des rituels de passage (ou d'initiation), dont l'étude, au sein du monde grec, privilégie Sparte, cité où de tels structures et rites ont reçu une organisation plus formelle qu'ailleurs. Dans son introduction, Marcello Lupi rappelle fort à propos à quel point l'ouvrage d'Henri Jeanmaire, bien que vieilli, reste suggestif, car son propre travail s'inscrit dans le même cadre comparatif et porte sur un thème identique. C'est en effet à la lumière des analyses récentes (en particulier celles d'Anne-Marie Peatrik) sur l'organisation de sociétés d'Afrique orientale en systèmes de générations, que Lupi propose une interprétation tout à fait nouvelle de la société spartiate et de ses nombreuses singularités.
- 2 L'analyse traditionnelle des classes d'âge en Grèce ancienne met l'accent sur le passage à l'âge adulte, à vingt ans pour les garçons après une phase transitionnelle institutionnalisée dans certaines cités comme Athènes sous le nom d'éphébie, souvent plus tôt pour les jeunes filles dans la mesure où, pour elles, le mariage faisait office d'acte intégrateur. Ce passage, généralement accompagné ou précédé par un ensemble de rites dont certains manifestaient une inversion radicale et momentanée par rapport aux normes civiques, mènerait ainsi chacun au plein accomplissement de son statut dans la société : citoyen et guerrier pour l'homme, épouse et mère pour la femme. À ce modèle d'opposition binaire entre jeunes et adultes, qui se double d'une opposition entre formes d'intégration masculine (guerre, politique) et féminine (mariage), Lupi substitue, pour les hommes de Sparte, un système de répartition en trois générations : avant trente ans, de trente à soixante et après soixante ans, générations qui se voient

chacune assigner des normes de comportement, des droits ou des interdits très précis. Ce n'est en effet qu'à trente ans que le jeune homme, jusque-là soumis à des limitations et contraintes manifestant son statut inachevé, inférieur, atteint le statut d'adulte de plein droit, habilité à exercer l'ensemble des prérogatives et responsabilités politiques, militaires, juridiques et économiques du citoyen, père de famille maître de sa maisonnée (*oikos*) et membre de la phalange hoplitique. À soixante ans, le passage dans la génération des « anciens » s'accompagne de la dévolution des biens aux fils qui deviennent eux-mêmes pères, de l'abandon des devoirs militaires et de l'exercice des magistratures, compensés par la participation éventuelle à la *gérusias*, conseil représentant l'autorité collective de cette génération sur la cité.

- 3 Dans ce système, la césure des vingt ans n'est pas totalement abolie, mais revêt une autre signification : elle marque en effet un passage « secondaire » vers un statut intermédiaire, celui d'entre 20 et 30 ans, qui n'est plus tout à fait celui des adolescents entièrement soumis à la discipline collective de l'*agogè* – le système d'éducation spartiate –, mais qui n'est pas encore celui de l'adulte de plein droit. La définition de ce statut intermédiaire de l'« adulte jeune », qui présente plusieurs similitudes avec celui des citoyens dégradés, est au cœur de la démonstration et constitue la partie la plus novatrice et convaincante du livre. Elle permet en effet à Lupi d'expliquer bien des singularités et étrangetés apparentes des coutumes spartiates, en les replaçant dans un système cohérent dont on voit la logique s'étendre à de nombreux aspects de la vie sociale : conduites à la guerre, pratiques du mariage, attribution de lots de terre et transmission des biens, logique successorale des deux dynasties royales... Particulièrement intéressantes sont les pages consacrées à l'union qualifiée de « cryptogamique » entre les jeunes hommes de la classe des 20-30 ans et les adolescentes nubiles, appelées à devenir plus tard leurs épouses socialement reconnues. Le système générationnel, dont l'un des effets est d'assurer une transmission en douceur, régulière et ritualisée, des biens, du pouvoir et des responsabilités, ne peut fonctionner que si l'écart entre les pères et les fils reste aussi proche que possible de la norme des 30 ans ; la comparaison avec les différents systèmes mis en œuvre en Afrique orientale est ici des plus instructives. À défaut de pouvoir être totalement interdites, les unions juvéniles (où l'homme a moins de 30 ans et la fille moins de 20) ne doivent donc pas permettre la naissance d'enfants légitimes. Aussi toute une fiction de l'illégitimité et de la clandestinité était-elle créée par les pratiques et les représentations autour de ces unions, alors qu'elles étaient en réalité connues et négociées mais ne pouvaient être officialisées qu'au moment où l'homme, atteignant les 30 ans et succédant à son père, pouvait devenir socialement père à son tour. Dès lors, l'union de l'homme et de la femme se détachait du modèle de la relation pédérastique entre l'homme jeune et l'adolescent dont elle était restée proche jusque-là (du moins au niveau des représentations), l'une et l'autre relevant d'une sexualité en quelque sorte socialement inachevée – ce qui explique aussi, au passage, la mise sur le même pied des jeunes filles et des adolescents qui étonnait tant les autres Grecs. C'est aussi cet interdit de procréation précoce qui, selon l'auteur, serait à l'origine des pratiques associées à l'infanticide spartiate, où l'élimination supposée des mal formés recouvrirait en fait un processus de disqualification sociale des enfants « faibles », parce que nés trop tôt selon la logique générationnelle.
- 4 L'analyse de Lupi n'échappe cependant pas toujours à la tentation de vouloir tout faire rentrer dans un seul système, au risque de négliger certaines contradictions ou de développer quelques schémas réducteurs. Parmi les premières, on relèvera celles qui,

dans la description de la relation pédérastique, identifient les hommes de la « classe d'âge » des 20-30 ans tantôt à des *éromènes* dépendant de leurs *éastes* plus âgés pour traiter de leurs intérêts économiques (p. 52), tantôt aux *éastes* qui, parallèlement à leurs unions « cryptogamiques », prennent en charge l'éducation et l'entrée dans le monde adulte de leurs *éromènes* adolescents (pp. 93, 149) : dans ce dernier cas, pour les jeunes garçons comme pour les jeunes filles, c'est la limite des 20 ans qui joue un rôle essentiel, et les parallèles crétois, souvent invoqués à propos de Sparte, vont aussi dans ce sens. De même, la position de cette classe d'âge dans l'organisation de la citoyenneté spartiate reste-t-elle mal définie. Enfin, invoquer comme raison ultime de la mise en place du système générationnel au VI^e siècle, la volonté spartiate de mettre fin à la croissance démographique paraît quelque peu réducteur : que la politique de Sparte se soit orientée à cette époque vers le maintien d'un ensemble d'équilibres qui garantissaient sa stabilité en même temps que sa suprématie ne fait pas de doute, mais tout ramener à une mentalité malthusienne paraît relever d'un fonctionnalisme un peu étroit. On regrettera que ce soit précisément à propos du célèbre épisode des Parthénies, cette génération de jeunes hommes « nés de vierges », donc illégitimes et privés de leurs droits, qui auraient été bannis et seraient partis fonder Tarente à la fin du VIII^e siècle, que l'auteur s'aventure dans une reconstitution très schématique de l'histoire démographique de Sparte, au lieu de centrer son analyse sur la façon dont les catégories générationnelles ont été utilisées dans les textes d'époque classique pour construire l'identité sociale des exclus. Les récits concernant les Parthénies représentent en effet la confirmation la plus éclatante de la pertinence de l'analyse générationnelle pour la Sparte classique. Lupi semble ici perdre un peu de vue la nécessaire distinction entre les faits de société et les discours antiques sur ces faits.

- 5 Ces quelques remarques n'ôtent rien à l'intérêt et à l'importance de ce livre qui modifie radicalement notre approche de la Sparte antique et ouvre aussi de nombreuses perspectives vers d'autres sociétés du monde grec. Souhaitons maintenant que les africanistes, après avoir fourni l'inspiration d'une analyse si novatrice, trouvent à leur tour dans cette anthropologie de la Grèce ancienne de quoi nourrir leur propre réflexion ; ce ne serait que juste retour des choses.

NOTES

1. Henri Jeanmaire, *Couroi et Courètes. Essai sur l'éducation spartiate et sur les rites d'adolescence dans l'antiquité hellénique*, Lille, Bibliothèque universitaire, 1939.

AUTEUR

FRANÇOIS DE POLIGNAC

Centre Louis-Gernet de recherches comparées sur les sociétés anciennes, Paris.